

## REGLEMENT INTÉRIEUR

### ANNEXE N° 5 (Chapitre 2 – Article 2.15)

#### DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LA PRÉSIDENTE

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée  
Mandature 2021-2026

NATURE DE L'ACTE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Direction administrative, organisation, fonctionnement et contrôle des Services</b> Gestion courante et mesures urgentes ou exceptionnelles</li> <li>• <b>Correspondance :</b><ul style="list-style-type: none"><li>- liée au fonctionnement des Services</li><li>- correspondance technique liée au fonctionnement courant des services</li> <li>- autres</li></ul></li></ul>	<p><b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS</p> <p><b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS</p> <p><b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS <b><u>Vice-Présidents</u></b> Pierre-Marie MOREAU Hugues BAALOUCH Frédéric BOUVIER</p> <p><b><u>Présidente Commission des Finances</u></b> Laurence THÉBAULT <b><u>Président Commission Consultative des Marchés</u></b> Pierre-André GILLES <b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS</p>	<p>Dans le cadre de la politique consulaire et des objectifs fixés par le Président</p> <p>En tenant compte des deux critères suivants laissés à son appréciation :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la qualité du destinataire</li><li>- le contenu du message</li></ul> <p>En cas d'empêchement de la Présidente et selon ses instructions avec la mention « par délégation »</p> <p>Tout courrier destiné aux membres de la CCI relatif au fonctionnement des commissions statutaires</p>
<p><b>Date d'effet :</b> 28 mars 2022 <b>Terme :</b> jusqu'à la fin de la Mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026</p>		



**FORMALITÉS ENTREPRISES**

<b>Contrats d'Apprentissage</b> <ul style="list-style-type: none"><li>formalités liées à l'établissement et à l'enregistrement des contrats d'apprentissage</li></ul>	<b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS  <b><u>Autres collaborateurs</u></b> Stéphane PITERS	En cas d'empêchement de la Présidente
<b>Centre de Formalités des Entreprises</b> <ul style="list-style-type: none"><li>formalités liées à l'immatriculation, aux modifications et radiations des entreprises</li></ul>	<b><u>Collaborateurs</u></b> Stéphane PITERS Anne BERLAND Eve CASSIER	Courriers et pièces administratives sous la responsabilité de leur supérieur hiérarchique
<b>International</b> <ul style="list-style-type: none"><li>formalités liées aux transactions internationales</li></ul>	<b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS  <b><u>Autres collaborateurs</u></b> Eve CASSIER Stéphane PITERS	En cas d'empêchement de la Présidente

**Date d'effet** : 28 mars 2022

**Terme** : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026

NATURE DE L'ACTE	BENEFICIAIRE	CONDITIONS
<b>EXÉCUTION DU BUDGET</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>engagement des dépenses (bon de commande)</li> </ul>	<u>Directeur de la transformation et des projets</u> <i>(cf. annexe 5 bis)</i>	<b>Jusqu'à 90 000 €</b> dans la limite des crédits budgétés
	<u>Directeur des Services Généraux, Responsable Maintenance et Sécurité et Responsable des Achats</u> <i>(cf. annexe 5 bis)</i>	<b>Jusqu'à 4 000 €</b> dans la limite des crédits budgétés
<b>REPRÉSENTATIONS</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Représentation permanente auprès d'organismes ou commissions officielles</li> <li>Représentation ponctuelle</li> </ul>	Elus ou collaborateurs désignés par l'Assemblée Générale	
	Elus ou collaborateurs désignés au cas par cas par le Président	
<b>Date d'effet :</b> 28 mars 2022 <b>Terme :</b> jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026		

## FORMATION

<p>Apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats</li> <li>- Conventions de prestation</li> </ul>	<p><b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS</p> <p><b><u>Directeur Formation</u></b> Rafael FERREIRA</p>	<p>En cas d'empêchement du Directeur de la Transformation et des projets</p>
<p>Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions</li> <li>- Conventions de prestation</li> </ul>	<p><b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS</p> <p><b><u>Directeur Formation</u></b> Rafael FERREIRA</p>	<p>En cas d'empêchement du Directeur de la transformation et des projets</p>
<p>Apprentissage &amp; Formation continue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon de commande</li> </ul>	<p><b><u>Directeur Formation</u></b> Rafael FERREIRA</p>	<p><b>Jusqu'à 4 000 €</b> dans la limite des crédits budgétés</p>

**Date d'effet :** 1<sup>er</sup> janvier 2022

**Terme :** jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026

## REGLEMENT INTÉRIEUR

### ANNEXE N° 5 Bis (Chapitre 2 – Article 2.15)

## PROCÉDURE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE DONNÉES PAR LA PRÉSIDENTE

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée

**Mandature 2021-2026**

<b>REGLE</b> Engagement dépenses (bon de commande)	<b>MONTANT H.T</b>	<b>SIGNATAIRE</b>
<b>1</b>	<b>Au-delà de 4 845 000 €</b> pour les marchés de travaux  <b>et au-delà de 125 000 €</b> pour les marchés de fournitures et de services	La Présidente, Mme Catherine LATHUS, après avis de la Commission Consultative des Marchés pour les Appels d'Offres Ouverts.
<b>2</b>	<b>De 90 001 € à 125 000 €</b> pour les marchés de fournitures et de services  <b>De 90 001 € à 4 845 000 €</b> pour les marchés de travaux	La Présidente, Mme Catherine LATHUS, après avis de la Commission Consultative des Marchés pour les MAPA (Marchés ou Accords-Cadres passés selon une Procédure Adaptée).
<b>3</b>	<b>De 1 € à 90 000 €</b>	Le Directeur de la transformation et des projets, M. Bertrand GERVAIS, après validation des responsables de services ou avis de la Commission Consultative des Marchés pour les MAPA.
<b>4</b>	<b>De 1 € à 4 000 €</b>	Le Directeur des Services Généraux Christophe CHARGELEGUE ou le Responsable des Achats Julien DAVID pour l'ensemble des services de la CCIV, ou le Responsable Maintenance et Entretien, Julien LE DUC, pour son périmètre, après validation de la commande par les responsables de services.
<b>Date d'effet : 28 mars 2022</b>		
<b>Terme : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026</b>		

## REGLEMENT INTÉRIEUR

### ANNEXE N° 5 Ter

(Chapitre 2 – Article 2.15 / Chapitre 5 – Article 5.2)

## DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE PRÉSIDENT POUR LES MARCHÉS PUBLICS

y compris de procéder aux mêmes actes exercés par voie dématérialisée  
Mandature 2021-2026

CODE	NATURE DES ACTES
MP 1	Envoi des avis d'appel public à la concurrence et des rectificatifs.
MP 2	Désignation des personnalités invitées aux commissions.
MP 3	Engagement des négociations avec les candidats.
MP 4	Convocation des membres des commissions.
MP 5	Signature des procès-verbaux de dépôt, d'ouverture des plis, de négociation et de choix, de réception, d'analyse et de sélection des candidats admis à présenter une offre.
MP 6	Signature des courriers de rejet et d'acceptation des candidatures aux soumissionnaires.
MP 7	Signature des courriers liés aux différentes phases de chacune des procédures de passation prévues par le Code des marchés publics.
MP 8	Réception, analyse et sélection des offres.
MP 9	Signature des courriers de rejet et d'acceptation des offres aux soumissionnaires.
MP 10	Signature des courriers de motivation de décision de rejet et d'acceptation de candidature et d'offre.
MP 11	Notification de l'exemplaire unique du marché.
MP 12	Signature du rapport de présentation du marché
MP 13	Attribution du marché.
MP 14	Signature de l'acte d'engagement (dite « signature du marché ») dans la limite du montant maximum délégué.
MP 15	Envoi des avis d'attribution.
MP 16	Signature des demandes de permis de construire et de déclaration de travaux.
MP 17	Autorisation du versement d'avances sur marchés.
MP 18	Signature des recours aux garanties sur marchés (retenues de garantie, garanties à première demande et cautions personnelles et solidaires) ou à leur remplacement.
MP 19	Signature des bons de commandes.
MP 20	Signature et réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, et notamment les actes de sous-traitance, les ordres de service, les mises en demeure, les décomptes, l'application, l'exonération ou la réduction des pénalités, la résiliation du marché.
MP 21	Signature des avenants inférieurs à 5 % du montant initial TTC du marché (dans la limite du montant maximum délégué) ainsi que des rapports de présentation de ces avenants.
MP 22	Signature et réalisation de l'admission, du rejet, de la levée de réserve, de la réception partielle ou totale du marché
MP 23	Autorisation de procéder à la libération des garanties.
MP 24	Réception des plis relatifs aux marchés publics.

N°	DÉLÉGATAIRE Nom-Prénom-Fonction	OBJET/ ACTE	MONTANT MAXIMUM	DATE EFFET	MODALITÉS PARTICULIÈRES
1	<b><u>Vice-Présidents</u></b> Pierre-Marie MOREAU Hugues BAALOUCH Frédéric BOUVIER	MP 1 à MP 24	Selon les mêmes modalités que la Présidente	Début de mandature	En cas d'empêchement de la Présidente
2	<b><u>Président de la Commission consultative des marchés</u></b> Pierre-André GILLES	MP 4 et 12	0	Début de mandature	
3	<b><u>Directeur de la transformation et des projets</u></b> Bertrand GERVAIS	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 13 - 14 – 16 - 20- 21	90 000 €	Début de mandature	
4	<b><u>Directeur des Services Généraux</u></b> Christophe CHARGELEGUE	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 13 - 14 – 16 - 20- 21	4 000 €	Début de mandature	
5	<b><u>Responsable des Achats</u></b> Julien DAVID	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 9 – 10 - 13 - 14 – 16 – 17 - 20- 21-22-23	4 000 €	Début de mandature	
6	<b><u>Responsable Maintenance et Entretien,</u></b> Julien LE DUC,	MP 1 à MP 24 <u>Sauf</u> MP 9 – 10 - 13 - 14 – 16 - 17- 20- 21-22-23	0	Début de mandature	
7	<b><u>Autre agent</u></b> Marjorie RENNESSON	MP 4 MP 24	0	Début de mandature	

**Date d'effet** : 28 mars 2022

**Terme** : jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026 et au plus tard le 31.12.2026